



FORCE OUVRIERE
http://fo.latecoere.free.fr

*L'efficacité
Réformiste*

LATECOERE
TOULOUSE – GIMONT
CORNEBARRIEU

A Toulouse, le 9 Novembre 2009

CHS-CT

FO attend une forte implication de la Direction

Institution méconnue mais très importante au sein de l'entreprise, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail à Périole est constitué de quinze membres. Le président de ce comité est le responsable sécurité; il a délégation de la Direction Générale pour décider des suites à donner à chaque requête présentée par les délégués au travers de son secrétaire.

Les autres membres du CHSCT sont

Le Contrôleur CRAM, l'Inspectrice du travail, l'Ingénieur sécurité, le Médecin du travail, le Responsable des moyens généraux, six représentants du personnel élus et trois représentants nommés par les organisations syndicales.

Mode de fonctionnement

Le CHS-CT a pour mission d'analyser les conditions de travail et les mesures de sécurité mises en place lors des revues trimestrielles des différents secteurs de l'entreprise. Chaque secteur est visité au moins une fois par an préalablement à chaque réunion.

Sur Périole, l'entreprise est divisée en quatre secteurs principaux :

- Secteur 1 : Poste d'accueil, l'ancien bâtiment administratif en passant par les bâtiments 40/41 et le restaurant d'entreprise.
- Secteur 2 : Ateliers de chaudronnerie, vestiaires, atelier peinture et cabine de ressuage.
- Secteur 3 : Bâtiment St Exupéry, plateaux du bâtiment 6/3 et les trois étages du bâtiment Moine.
- Secteur 4 : Rez de chaussée du bâtiment Moine, l'atelier composite en incluant le laboratoire.

L'analyse des postes de travail tient compte à la fois des besoins du personnel et des exigences d'une législation de plus en plus draconiennes. Viennent s'ajouter aux revues planifiées les réunions exceptionnelles suite à accident grave ou événement inattendu.

De plus, chaque accident est analysé par deux membres du CHS-CT au moins afin de répondre aux différentes propositions d'amélioration des postes accidentogènes.

Les délégués représentant FO, considèrent que la majorité des demandes suivies par le CHS-CT trouvent une réponse positive par des actions d'amélioration. Toutefois **ils déplorent que plusieurs points aujourd'hui ne trouvent pas de solutions.**

FO constate **la forte dégradation** de deux indicateurs :

	2007	2008
Taux de fréquence d'accident du travail	7.22	10.33
Taux de gravité	0.13	0.29

L'analyse des déclarations d'accident fait apparaître que le port des Equipements de Protection Individuels (EPI) au poste de travail aurait pu éviter **au moins trois accidents.**

Malgré toutes les remarques rapportées lors des visites annuelles de secteur, au travers des comptes- rendus d'accident et par les compagnons pour améliorer la sécurité au travail, FO constate que la Direction n'a pas mis en place :

- de programme d'évaluation des risques professionnels
- de liste détaillée des mesures de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail conformément à l'article R4612-8 du code du travail

Dans un courrier du 29 septembre 2009, l'inspecteur du travail a d'ailleurs rappelé à la Direction que :

« ... l'implication des responsables de l'entreprise dans la sécurité, à tous les degrés hiérarchiques constitue un préliminaire indispensable à la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques professionnels... »

Au niveau du suivi médical, FO constate que le médecin inspecteur du travail a demandé à deux occasions **la dotation de moyens supplémentaires** sans qu'il n'y ait de réactions particulières de la part de la Direction.

En ce qui concerne le bâtiment de restauration, depuis **plus de cinq ans** le CHS-CT demande à la Direction Générale une réfection des locaux du restaurant d'entreprise. Malgré les différents projets évoqués, force est de constater **qu'aucune action n'a encore été entamée.**

Considération FO

FO demande que la Direction améliore de façon durable les points que nous venons d'évoquer. A ce titre elle revendique que :

Toute transformation de poste, modification de conditions de travail, mise en place de poste de travail avec risque toxique élevé soient effectuées sous validation préalable du CHS-CT.

La direction se penche sur l'agrément du service médical afin que celui-ci soit effectif en 2010. La réfection du restaurant d'entreprise, tant de fois retardée, devienne une priorité. L'affichage du nom des délégués de secteur du CHS-CT soit mis en place.

Les comptes rendus de réunion soient affichés sur les panneaux d'affichage (à ce jour pas tenus à jour) et insérés dans l'intranet usine.

Le travail du CHS-CT ne se voit pas nécessairement, mais il **demande un investissement en temps conséquent.** Les concertations avec la maîtrise se font la plupart du temps en comité restreint et les solutions proposées sont toujours analysées par chacun des élus en fonction des normes en vigueur avant d'être présentées et débattues en réunion.

FO demande une plus forte implication de la Direction Générale afin d'assurer que les actions majeures remontées par les élus du CHS-CT arrivent à leur terme.

Vos représentants FO au CHS-CT

André CZECZOTKA : Secrétaire du CHS-CT
Jean-Pierre FEUILLOLEY : Représentant du Personnel
Denis SCHMITT : Représentant du Personnel
Patrick GALILEE : Représentant Syndical